



Mairie - 25660 Gennes
1 rue du Lavoir

Tel : 03 81 55 75 32
Fax : 03 81 55 91 41
E-mail : commune.gennes@orange.fr
Site Internet : www.gennes25.fr

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 5 juin 2015

Présents : Alexandra Ardiet, Cédric Charolle, Christophe Demesmay, François Guillaume, Thierry Morel, Eliane Poulnot, Isabelle Rebillot (à partir de la question 5), Paulina Requena, Thérèse Robert, Gérard Thomas

Excusés : Alain Cuenot (procuration à Alexandra Ardiet), Edouard Euvrard, Isabelle Rebillot (pour les questions 1, 2, 3 et 4 – procuration à Eliane Poulnot), Didier Salins (procuration à Cédric Charolle), Sandrine Sigonney (procuration à Thérèse Robert), Jean Simondon

Secrétaire de séance : Eliane Poulnot

Ordre du jour

Après approbation du procès-verbal de la réunion du 24 avril, l'assemblée communale traite des questions suivantes :

1- Décisions budgétaires modificatives

Un transfert de 30 000 € de l'excédent du budget forêt au budget principal est unanimement décidé. Cette opération découle d'une demande de la Direction régionale des finances publiques destinée à statistiquement abonder la capacité d'autofinancement du budget principal et obtenir un ratio comptable plus représentatif de la réalité budgétaire communale.

A la suite de cette décision, le suréquilibre de la section de fonctionnement du budget forêt s'élève à 48 161 € et celui du budget principal à 50 627 €.

2- Tarification des activités liées au Projet éducatif territorial

Le tarif trimestriel des activités liées au Projet éducatif territorial (temps d'activités périscolaires uniquement) est unanimement fixé à 16 € par enfant à compter de la rentrée de septembre 2015.

3- Extension de la salle de cantine

Considérant la hausse des effectifs de cantine périscolaire et l'exigüité de la salle actuelle, il est décidé, par onze voix pour, une voix contre et une abstention, de lancer des travaux d'extension du bâtiment, pour un coût global de 3 789 € HT (4 546.80 € TTC). Cette prestation, réalisée par les entreprises Dach et Déforêt et prévue pour l'été 2015, fera l'objet d'une demande d'aide financière auprès des services du Grand Besançon.

4- Contrats d'engagement éducatif pour le centre aéré

Deux jeunes animateurs (les mêmes qu'en février) sont recrutés sous contrat pour le centre aéré du mois de juillet.

5- Renouvellement d'un contrat à durée déterminé

Le contrat de travail de Madame Tramaux, en charge de la gestion de la salle polyvalente, de la

cantine et de la garderie périscolaire, ainsi que du ménage de l'école primaire et de la mairie, se terminera le 31 juillet prochain. Considérant la qualité des services rendus par cette personne, le conseil municipal décide, par onze voix pour et deux abstentions, de la nommer adjoint technique de deuxième classe stagiaire à partir du 1^{er} août prochain.

6- Assiette et désignation des coupes forestières de l'exercice 2015

Le conseil municipal accepte unanimement les propositions faites par l'Office National des Forêts relatives aux ventes de bois programmées pour 2015.

Questions diverses

1- Loi NOTRé (Nouvelle Organisation Territorial de la République) et motion du Grand Besançon

Les élus du Grand Besançon ont récemment pris une motion contre deux dispositions de la Loi NOTRé : l'élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires qui couperait le cordon ombilical existant entre les communes et l'intercommunalité et la reprise de la gestion des zones d'activités économiques par les communautés de communes et les communautés d'agglomération qui générerait d'énormes difficultés de gestion.

2- Transports scolaires

Madame Catherine Cuinet et Monsieur Ludovic Fagaut, conseillers départementaux de notre canton, ont récemment confirmé à la municipalité, lors d'une rencontre en mairie, le travail mené sur le coût des transports scolaires, particulièrement sur l'idée d'une tarification modulée avec la mise en place d'un montant spécial pour les collégiens. L'évolution susceptible de découler de la prise en compte de cette question par les conseillers départementaux pourrait être effective à la rentrée 2016.

3- Ecole et périscolaire

Afin de limiter les charges liées aux intervenants périscolaires, la commission des écoles a décidé de fixer des prix d'interventions à partir de septembre prochain, validés par le conseil municipal. Cette commission s'est par ailleurs prononcée sur le maintien des horaires actuels à la rentrée.

4- Diagnostic du parc d'éclairage public de la commune

Le bureau d'études Nocatbene a récemment finalisé, en lien avec les services du Grand Besançon, un diagnostic détaillé du parc d'éclairage public communal, avec un recensement complet de l'existant. Une vingtaine de points lumineux posent ainsi souci (principalement en raison de lampes qui ne sont plus commercialisées et donc non remplaçables). Il en découle une nécessité de traiter ces éléments à plus ou moins long terme par un programme d'investissement visant à remplacer les candélabres problématiques.

5- Coupure de l'éclairage public de nuit : passage à l'heure d'été

A compter de fin juin (date à définir en fonction des possibilités d'intervention de l'électricien), les candélabres seront éteints à partir de minuit (au lieu de 23h00 actuellement) et ne seront plus ré-allumés le matin (au lieu de 5h00 actuellement). Les horaires actuels seront rétablis fin octobre.

6- Assainissement

Une réunion a récemment eu lieu entre les communes du Syndicat des Alaines, les autres communes du Plateau et le SYTTEAU (syndicat de transport et de traitement des eaux usées de la vallée du Doubs) afin de faire le point sur l'évolution du traitement des eaux usées de nos villages. A court terme, il est prévu que La Vèze et Montfaucon se rattachent au réseau du SYTTEAU et que Saône et Gennes restent membres du Syndicat des Alaines.

Le dernier bilan de la station d'épuration de Saône, réalisé par la société Gaz et Eaux, se montre largement positif, le seul point réellement à améliorer ces prochaines années concernant

l'automatisme de la gestion du site.

Informations diverses

1- Urbanisme – dossiers acceptés

- * le 11 mai : M. et Mme Alain Millet (rue des Vignes) : clôture
- * le 21 mai : M. et Mme François Poulnot (rue de la Maltière) : réfection de toiture et ouverture d'une fenêtre de toit
- * le 23 mai : M. et Mme Alain Déforêt (rue du Chanois) : abri de jardin
- * le 2 juin : Mlle Jessica Borronero (rue des Vergerots) : certificat d'urbanisme préalable à une division foncière et la construction d'une maison d'habitation

2- Horaires des travaux bruyants – rappel

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils causant une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ou autres outils assimilables à ces derniers ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ;
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Tout autre tapage nocturne récurrent générant des problèmes de voisinage est par ailleurs interdit.

3- Chats sans maître

Nous vous serions reconnaissants de ne pas donner à manger aux chats sans maître sans en assurer la garde totale ; cette action attire en effet les animaux à proximité des domiciles, posant problème à certains foyers qui subissent l'intrusion des félins dans leurs maisons.

4- Création du poste 225 000 / 63 000 volts de Saône et de ses lignes de raccordement au réseau

L'enquête publique relative à la création du poste électrique de Saône se déroulera du 22 juin au 28 juillet 2015 inclus, sur les communes de Saône, La Chevillotte et Gennes, aux heures d'ouverture des secrétariats. Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, dans notre mairie, le lundi 6 juillet de 15h00 à 18h00 et le jeudi 16 juillet de 9h00 à 12h00.

5- Fleurissement et remerciements

Nous tenons à remercier les villageois qui ont aidé les employés communaux aux travaux de fleurissement de notre village.

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le vendredi 10 juillet à 20h00

Nous venons d'apprendre, à l'issue de la rédaction de ce compte-rendu, le décès de Monsieur Bernard Cuhe, qui était domicilié rue des Vignes. Nous tenons ainsi, à travers ces dernières lignes, à exprimer nos très sincères condoléances à la famille ainsi qu'aux proches du défunt qui avait travaillé pendant quelques années au sein des services municipaux avant de faire valoir ses droits à la retraite.



Que représente cette photo ?

C'est un panier dégrilleur encombré de lingettes.

Ce bouchon ne permet plus d'évacuer les eaux usées.

⚠ Les lingettes jetées depuis les toilettes bouchent vos canalisations et empêchent les réseaux d'assainissement de fonctionner.

Pour éviter cela, faites le **bon geste** et protégez l'environnement.

Jetez vos lingettes avec vos ordures ménagères.



Pas de lingettes dans les toilettes !

Pour l'année scolaire 2015 2016, l'AFR vous propose :

Toujours les cours de piano à la salle des caves avec

Nouveau : cours de guitare individuels avec Jérémy Coppola.

Béatrice Gosset :

COURS DE PIANO



Pour adultes, adolescents
et enfants

Avec ou sans connaissances de la
musique le solfège s'apprend en
même temps que le piano

Les cours sont adaptés aux besoins
et au rythme de chacun

Professeur diplômée préparant au
Concours National de Musique

RENSEIGNEMENTS

JEREMY COPPOLA

Guitariste

Cours d'instrument

Des cours adaptés à votre niveau

- Débutant
- Intermédiaire
- Confirmé

Et à vos goûts musicaux

- Rock
- Blues
- Funk
- Jazz



Diplômé de la
Music Academy International
Mention Bien
Promotion 2014/2015

Pour tout renseignement téléphoner au 03 81 55 80 71, chez Christine Salins.

Les tarifs pour le piano ou la guitare sont : 390€ pour une année, soit 33 demi-heures de cours. L'adhésion à l'association est obligatoire.

COMMUNICATION DU COMITÉ DES FÊTES et DE LA PAROISSE DE GENNES

Le Comité des Fêtes et la Paroisse de GENNES, organisent leur Marche Gourmande le **Dimanche 6 septembre 2015**. A l'occasion de sa **10^e** et peut-être ultime édition, cette marche revêtira un **caractère exceptionnel** puisqu'un **repas gastronomique** vous sera servi au fur et à mesure de votre progression.

Inscriptions et renseignements auprès de Charles et Simone BAK au **03 81 55 71 97**

Inscriptions dès à présent et jusqu'au **23 Août 2015**.

ATTENTION, les places sont limitées à 650 participants.

N'attendez pas, inscrivez-vous dès maintenant et n'oubliez pas d'inviter vos amis.

Si des artisans souhaitent apporter leur soutien à cette manifestation, ils peuvent contacter Charles et Simone Bak.

D'autre part, Simone et Charles ayant souhaité se désengager pour des raisons personnelles, nous recherchons une personne compétente et de bonne volonté pour assurer la partie restauration de cette manifestation, afin de pouvoir poursuivre l'organisation de cette marche gourmande dans les années à venir.

Le Comité des Fêtes vous propose, en commande groupée à prix attractifs, du crémant d'Alsace GEILER (notre fournisseur habituel depuis 25 ans).

- Crémant "Prestige" : 5,80 € la bouteille, soit 34,80 € le carton de 6 bouteilles

- Crémant "Blanc de Noir" : 6,50 € la bouteille, soit 39,00 € le carton de 6 bouteilles

Les commandes accompagnées du règlement sont à adresser à :
Alain MILLET - 9 rue des Vignes à Gennes (Tél. 03 81 55 83 04)

Commande à adresser avant le 30 Juin 2015

Coupon de réservation

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél.

..... carton(s) de crémant "Prestige à 34,80 € = €

..... carton(s) de crémant "Blanc de noir à 39,00 € = €

Ci-joint chèque de : €
libellé au nom du Comité des Fêtes

Livraison prévue fin Août 2015
